

RÈGLES ADMINISTRATIVES - ATELIERS PARC DE LA RIVIÈRE

INSCRIPTION

- Aucune place ne vous est réservée tant que vous n'avez pas payé.
- Les frais d'inscription doivent être acquittés en totalité au moment de la réservation via la boutique en ligne.
- Toute personne inscrite sous une fausse déclaration (âge) ou qui ne se conforme pas aux exigences spécifiques demandées lors de l'inscription est passible d'une expulsion et ne pourra prétendre à aucun dédommagement ou remboursement.
- Il est de votre responsabilité de vérifier et conserver votre reçu de réservation. Celui-ci confirme le statut de réservation et fournit les informations pertinentes en lien avec la location.
- À la suite à une modification de votre réservation, s'il y a ajustement de coûts à la hausse, ceux-ci doivent être acquittés en totalité le plus rapidement possible. Si les coûts sont moindres, un remboursement sera effectué.
- Les participants doivent respecter les âges minimums requis pour participer à l'atelier.
- Le paiement des réservations d'équipement se fait directement sur la plateforme transactionnelle web du GPAT à l'aide d'une carte de crédit. Si vous êtes dans l'impossibilité de faire le paiement en ligne, il peut être fait par téléphone (crédit seulement).
- L'inscription est disponible jusqu'à 24h avant le début de l'atelier.

SUR PLACE

- Présentez-vous à la tente d'accueil à l'extérieur du chalet. Vous serez dirigé vers l'animateur de l'atelier.
- Vous pouvez arriver environ 15 minutes avant le début de l'atelier.

REMBOURSEMENT, ANNULATION, MODIFICATION OU TRANSFERT

- Aucun remboursement ne sera accordé après l'atelier.
- Vous pouvez annuler une inscription au maximum 72h avant l'atelier.



-Aucun remboursement ne sera possible pour une annulation demandée dans les 72h précédant l'atelier.

- Aucun remboursement n'est fait en argent. Le remboursement sera fait automatiquement sur la carte de crédit utilisée lors de la transaction en ligne. Un délai de 5 à 10 jours est à considérer avant de voir le remboursement sur votre carte. Pour un remboursement sur place, il se fera dans le même mode de paiement utilisé lors de l'achat.

-Le participant a la responsabilité de s'assurer de la tenue de l'atelier en cas de mauvaise température, par le site web, par la page Facebook du GPAT ou en vérifiant ses courriels. En cas d'annulation, l'atelier pourra être remboursé ou reporté.

-Le GPAT se réserve le droit d'annuler ses ateliers à tout moment afin de respecter les normes sanitaires mises en place par la santé publique. Un remboursement sera fait automatiquement.

-Si vous souhaitez annuler l'achat de vos billets pour une des raisons en lien avec la Covid-19 un report sera offert. Chaque situation sera gérée au cas par cas.

-Vous ou votre enfant avez été en contact avec des personnes ayant des symptômes de la Covid-19.

-Vous ou votre enfant présentez des symptômes de la Covid-19 : fièvre, tous (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, mal de gorge, nez qui coule ou nez bouché, perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique), nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre.

MESURES SANITAIRES / COVID-19

-Vous devez en tout temps respecter la règle de distanciation sociale de 2 mètres entre vous et les autres clients ou employés.

-Vous devez obligatoirement vous désinfecter les mains en entrant dans le chalet et respecter les flèches directionnelles ou les consignes des employés pour circuler dans le chalet.

-Vous devez obligatoirement porter le couvre-visage pour entrer dans le chalet. Vous devez aussi porter le couvre-visage pour venir récupérer votre embarcation (si la distance de 2 mètres ne peut être respectée). Si vous n'en portez pas, le Parc de la Rivière se donne le droit de vous refuser l'accès au chalet et/ou à votre embarcation.

-Vous devez respecter le nombre maximum de personnes autorisées dans le chalet.

-Si vous avez été en contact avec une personne présentant des symptômes de la Covid-19 (fièvre, toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, mal de gorge, nez qui coule ou nez bouché, perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées (non liées à l'effort physique), nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre), ne vous présentez pas sur le site du Parc de la Rivière.

-Si vous ou quelqu'un de votre foyer présentez des symptômes de la Covid-19 (fièvre, toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, mal de gorge, nez qui coule ou nez bouché, perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées (non liées à l'effort physique), nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre), ne vous présentez pas sur le site du Parc de la Rivière.

-Le Parc de la Rivière se donne le droit de vous expulser de son site sans remboursement si vous ne respectez pas les règles sanitaires mises en place pour assurer la sécurité des clients et des employés.

POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS ET CHACUN

-Les équipements loués sont désinfectés entre chaque utilisation.

-Si des achats sont faits sur place, le paiement sans contact est à prioriser.

-Vous ne pouvez rien laisser dans le chalet afin d'éviter qu'un client ou employé manipule vos effets personnels. Les casiers ne sont également pas accessibles.

-Des corridors de circulation diminuant au maximum les croisements ont été mis en place.

-Du désinfectant à mains est mis à votre disposition pour lorsque vous entrez dans le chalet.

-Les employés portent tous les équipements de protection nécessaires et se nettoient régulièrement les mains pour éviter les risques de transmission.